

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Agence Parcs Canada
Réception des soumissions
111, rue Water Est
Cornwall ON K6H 6S3

MODIFICATION NO 1

Tender To: Parks Canada Agency
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission à: l'Agence Parcs Canada
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada
Service national de passation des marchés
111, rue Water Est
Cornwall ON K6H 6S3

Title-Sujet Réhabilitation du bâtiment de services du secteur de l'Esker – phase II, PN de la Mauricie		Date 2 octobre 2015
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P300-15-5429	Client Ref. No. - No. de réf du client.	
GETS Reference No. - No de reference de SEAG		
Solicitation Closes L'invitation prend fin – at – à 14 h on – le 2015-10-09	Time Zone Fuseau horaire - Heure avancée de l'Est	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Céline Morin (celine.morin@pc.gc.ca)		
Telephone No. - No de téléphone 613-938-5940	Fax No. - No de FAX:	
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: Voir dans la présente		
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur : Telephone No. - No de téléphone: _____ Facsimile No. - N° de télécopieur: _____ Email : Courriel : _____		
Name and title of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur _____ Name / Nom _____ Title / Titre _____ Signature _____ Date		

MODIFICATION NO 1
5P300-15-5429

LA PRÉSENTE VISE À DONNER EFFET À CE QUI SUIT :

1. Mise en vigueur de l'Addenda 1 ci-joint.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DE L'IS DEMEURENT LES MÊMES.

Prière de signer et de retourner la page couverture svp.

PARCS CANADA

RÉHABILITATION BÂTIMENT ESKER

RÉFÉRENCES : N/N° DOSSIER : 16420
DATE : 1^{er} octobre 2015

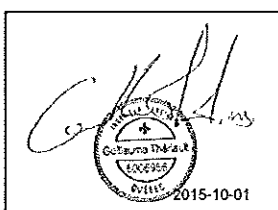
ADDENDA N° M-1 (MÉCANIQUE)

Veillez prendre avis que les documents de soumission du projet sont modifiés par le présent addenda qui comporte une (1) page 8 ½ po X 11 po.

Le présent addenda fait partie intégrante des documents contractuels et l'Entrepreneur devra en tenir compte dans la préparation de sa soumission.

1.0 MÉCANIQUE DU BÂTIMENT

1. Les essais d'étanchéité du réseau de plomberie devront être effectués sous air.
2. La tuyauterie d'évent devra être dissimulée à l'intérieur des soufflages prévus en architecture.



Guillaume Thériault, ing.
GT/ad

p. j.

VÉRIFIÉ PAR : GT

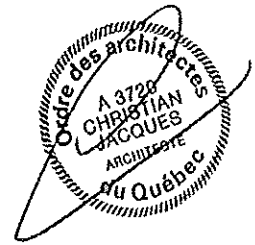
APPROUVÉ PAR : GT

Addenda No 1

Date : Le 1^{er} octobre 2015

Projet: Parcs Canada
Réhabilitation du bâtiment de services du secteur de l'Esker

Dossier: 15-49 / 45362599



À qui de droit,

Le présent addenda a pour but de corriger, modifier et/ou ajouter aux cahiers des charges, plans et devis, les informations qui suivent.

Ce document fait partie intégrante des documents de la soumission et tout manquement à s'y conformer entraînera le rejet de la soumission.

Architecture - 1

Corriger les PLANS comme suit :

PLANS :

PAGE A-01/06 Plan de démolition :

- Note D2 : Remplacer la note D2 par la note D2 suivante :
Cabinet d'extincteur existant à enlever.

PAGE A-02/06 Plan de réfection et de toiture :

- Plan de réfection 1/1/1 : Fournir et installer un nouveau soufflage composé de colombages de bois (fond de clouage) recouvert de planches verticales afin de cacher le nouvel évent, et ce, jusqu'au toit. Emplacement exact et dimensions à coordonner avec les plans en ingénierie.
- Plan de réfection 1/1/1 : Fournir et installer un nouveau soufflage composé de colombages de bois (fond de clouage) recouvert de planches horizontales, tel que le détail à la page A06/06, afin de cacher les conduits apparents de raccordement de l'évent. Emplacement exact et dimensions à coordonner avec les plans en ingénierie.
- Note R3 : Remplacer la note R3 par la note R3 suivante :
Pierres manquantes : Installer de nouvelles pierres et prévoir le rejointement avec l'existant. Les pierres seront fournies par le propriétaire (pierres récupérées).
- Note R6 : Remplacer la note R6 par la note R6 suivante :
Nouveau cabinet d'extincteur tel que le modèle EC2 de Sylprotec ou équivalent approuvé. Extincteur fourni par propriétaire.
- Hauteur des cloisons : Remplacer la note «Sauf indications contraires, toutes les nouvelles doivent être prolongées jusque sous le pontage existant ou arrêter sous la structure, voir coupe» par la note suivante :

Addenda No 1

Toutes les nouvelles cloisons de type A et B devront être prolongées jusque sous le pontage existant. Toutes les nouvelles cloisons de type C pourront arrêter sous les fermes existantes.

PAGE A-03/06 et A-04/06 Élévations :

- Prévoir la fourniture et l'installation de nouvelles moulures de bois (38mm X 89mm) identiques au revêtement, au pourtour des portes et fenêtres (côté extérieur et intérieur).

PAGE A-05/06 Coupes de murs type et détails :

- Notes générales de toiture : Annuler la note «L'entrepreneur en couverture devra, au moment des soumissions et au cours des travaux, être reconnu officiellement comme entrepreneur autorisé par le fabricant des matériaux d'étanchéité et être membre en règle de l'Association des entrepreneurs en revêtements métalliques du Québec (AERMQ).»
- Notes générales de toiture : Ajouter la note suivante :
Travaux de toiture : L'entrepreneur fournira un document écrit et signé, émis au nom du propriétaire, certifiant que l'ouvrage réalisé demeurera en place et libre de tout défaut d'étanchéité pour une période de dix (10) ans à compter de la date de la réception provisoire.

Cette garantie devra s'appliquer à l'ensemble du complexe de toiture (revêtement d'acier, papier noir, calfeutrage, scellement, solins, etc.).

La date de réception provisoire est basée sur le rapport final du propriétaire indiquant que toutes les imperfections relatives à la couverture ont été corrigées d'une manière satisfaisante.

Durant la période de garantie, les travaux de réparation sont sujets à l'approbation du propriétaire.

PAGE A-06/06 Notes:

- Ajouter la note suivante :
L'entrepreneur doit fournir des entrepôts pour son usage personnel et celui des sous-traitants. Il pourra aussi fournir et installer à ces frais des installations sanitaires. S'il le désire, il pourra utiliser la toilette sèche existante à l'arrière du bâtiment. Tous les baraquements installés par l'entrepreneur seront de construction soignée et convenablement conçue.

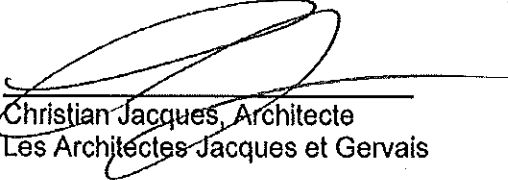
Le stationnement existant sera réparti en 4 sections, dont une section pourra être utilisée par l'Entrepreneur.

- Notes générales : Ajouter la note suivante :
Travaux de peinture et de teinture (bois, revêtement de plancher, plaques d'acier, etc.) : Si la température ne permet pas l'exécution de ces travaux dans des conditions garantissant la qualité des ouvrages, ces travaux pourront être faits au printemps avant l'ouverture du Parc prévue à la fin juin.
- Notes générales : Ajouter la note générale suivante :
Le déneigement jusqu'au bâtiment sera au frais du propriétaire.

Addenda No 1

- Accessoires de toilettes : Remplacer le modèle de réceptacle de serviettes sanitaires spécifié par le modèle suivant: Réceptacle à serviettes sanitaires (Qté :2) : en acier inoxydable no B-270 cie Bobrick ou équivalent approuvé.
- Accessoires de toilettes : Ajouter la précision suivante pour le modèle de poubelle : cie Frost ou équivalent approuvé.
- Travaux de remblais : Ajouter la précision suivante : Le transbordement, le transport et la manutention des matériaux de remblais (terres végétales) seront au frais de l'entrepreneur. Le propriétaire ne fournit que les matériaux de remblais.
- Travaux de réfection de la maçonnerie : Remplacer la note 1 par la note 1 suivante : Remplacer les pierres abîmées et/ou fournir et installer de nouvelles pierres aux endroits indiqués. Les pierres seront fournies par le propriétaire (pierres récupérées).
- Nouvelles fenêtres en aluminium type F1 : Contrairement à ce qui est indiqué, les fenêtres devront être de couleur noire à l'extérieur et de couleur blanche à l'intérieur.

Cet addenda contient 3 pages.



Christian Jacques, Architecte
Les Architectes Jacques et Gervais

PARCS CANADA

RÉHABILITATION BÂTIMENT ESKER

RÉFÉRENCES : N/N° DOSSIER : 16420
DATE : 30 septembre 2015

ADDENDA N° S-1 (STRUCTURE)

Veillez prendre avis que les documents de soumission du projet sont modifiés par le présent addenda qui comporte une (1) page 8 ½ po X 11 po.

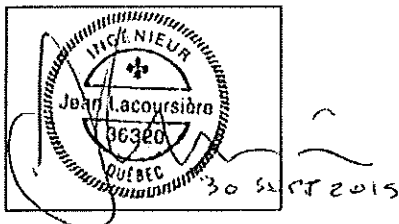
Le présent addenda fait partie intégrante des documents contractuels et l'Entrepreneur devra en tenir compte dans la préparation de sa soumission.

1.0 STRUCTURE

Pour le béton les instructions sont comme suit :

Pour toutes les tranchées requises, faire un trait de scie de 20mm de profondeur au pourtour de la zone à démolir, et démolir le béton avec des outils légers de façon à conserver intacte toute l'armature. Si des armatures sont détériorées, les remplacer par des armatures de mêmes dimensions et chevaucher à chaque extrémité avec les existantes sur au moins 600mm. Voir aussi "Béton coulé en place".

For all required trenches, make a 20mm deep saw-cut on the perimeter of the zone to be demolished, and demolish concrete with light tools in order to keep all existing reinforcing in place and undamaged. In the case some reinforcing are damaged, replace with same dimensions reinforcing and overlap minimum 600mm each extremity with the existing. Also see "Cast in place concrete".



Jean Lacoursière, ing.
JL/ad

p. j.

VÉRIFIÉ PAR :
APPROUVÉ PAR :

NOTES GÉNÉRALES / GENERAL NOTES

BÉTON COULÉ EN PLACE / CAST IN PLACE CONCRETE

1. LES OUVRAGES DE BÉTON COULÉ EN PLACE DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX NORMES CAN/CSA-A23.1-09/A23.2-09 ET A23.3-04. / CAST IN PLACE CONCRETE SHALL COMPLY WITH CAN/CSA-A23.1-09/A23.2-09 AND A23.3-04.

2. MATÉRIAUX / MATERIAL :

- CIMENT PORTLAND / PORTLAND CEMENT : CAN/CSA-A3000-08, TYPE 10.
- AGENT ENTRAÎNEUR D'AIR / AIR-ENTRAINING ADMIXTURES : ASTM C260-06.
- BARRES D'ARMATURE CRÉNELÉES : ACIER À BILLETTE CONFORMES À LA NORME CAN/CSA-G30.18-09. / STEEL REINFORCEMENT : BILLET STEEL GRADE 400R COMPLIANT TO CAN/CSA-G30.18-09.

3. CARACTÉRISTIQUES DU BÉTON / CONCRETE CHARACTERISTICS :

- RÉSISTANCE EN COMPRESSION À 28 JOURS /
COMPRESSIVE STRENGTH AT 28 DAYS : 30 MPa
- AGRÉGATS MAXIMUM / MAXIMUM AGGREGATES : ϕ 19mm
- RAPPORT EAU/CIMENT / MAX WATER/CEMENT RATIO : 0.50
- AFFAISSEMENT / SLUMP : 75mm \pm 25mm
- AIR ENTRAÎNÉ / AIR CONTENT : 5 @ 8%

4. RECOUVREMENT DE L'ARMATURE / REINFORCEMENT CONCRETE COVER

(SELON / ACCORDING TO CAN/CSA-A23.1-09/A23.2-09) :

- DESSUS BÉTON : 40mm OU TEL QUE L'EXISTANT /
TOP OF CONCRETE : 40mm OR AS EXISTING
- BÉTON COULÉ CONTRE LE SOL / CONCRETE POURED ON THE GROUND : 75mm
- BÉTON EXPOSÉ AU SOL ET AUX INTEMPÉRIES : 50mm OU TEL QUE L'EXISTANT /
CONCRETE EXPOSED TO WATER, EARTH OR WEATHER : 50mm OR AS EXISTING

5. LE CHEVAUCHEMENT DES BARRES DOIT ÊTRE DE CLASSE "B". LES LONGUEURS DE CHEVAUCHEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES BARRES DOIVENT ÊTRE CONFORMES À LA NORME CAN/CSA-A23.3-04 ET LES CROCHETS DOIVENT ÊTRE DE DIMENSION STANDARD. / LAP SPLICES OF REINFORCEMENT SHALL BE CLASS B ACCORDING TO CAN/CSA-A23.3-04 AND HOOKS SHALL BE OF STANDARD DIMENSIONS.

6. IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE PLIER LES ARMATURES AU CHANTIER. / ON-SITE BENDING OF REINFORCEMENT IS FORBIDDEN.

7. LE BÉTON DOIT ÊTRE VIBRÉ LORS DE SA MISE EN PLACE. / VIBRATE CONCRETE WHILE POURING.

8. CURE ET PROTECTION DU BÉTON FRAÎCHEMENT MIS EN PLACE DOIVENT ÊTRE RÉALISÉES SUIVANT LE CHAPITRE 21 DE LA NORME CAN/CSA-A23.1-09/A23.2-09, ET PLUS PARTICULIÈREMENT DE L'ARTICLE 21.2.2 (PROTECTION PAR TEMPS CHAUD) ET 21.2.3 (PROTECTION PAR TEMPS FROID). / CURE AND PROTECTION OF FRESHLY POURED CONCRETE AS SPECIFIED IN CHAPTER 21 OF CAN/CSA-A23.1-09/A23.2-09, AND SPECIFICALLY PER ARTICLE 21.2.2 (HOT WEATHER PROTECTION) AND ARTICLE 21.2.3 (COLD WEATHER PROTECTION).

9. TOUS LES TROUS CRÉÉS PAR LES CÔNES DE COFFRAGE DOIVENT ÊTRE RAGRÉÉS. / ALL HOLES LEFT BY FORM TIES SHALL BE FILLED WITH GROUT.